VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato — J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, No 90,559 -Succession de Richard J. Fanning.

RESIDENCE A DEUX ETAGES AVEC GRANDS TERRAINS, 146: RUE ELEONORE,

Ilet Hurst, Garfield et avenue Nashville.

Aussi un Lot de Propriétés Personnelles.

A l'Encan, MARDI, le 18 Janv., 1910, à Midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dossier No 90,559 dans l'affaire intitulée succession de Richard J. Fanning, ledit ordre daté et signé du 8 décembre 1909, et adressé à Joseph L. Onorato en date du 10 décembre 1909, je procéderai en vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 18 janvier 1910, à midi, la propriété foncière décrite comme suit—

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans la Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ancienne ville de Hurstville, borné par les rues Eleonore, Hurst, Garfield (autrefois Jenbet) et l'avenue Nashville, lequel dit morceau ou portion de terre commence à une distance de quarante cinq pieds (45) de l'encoignure des rues Eléonore et Garfield, et mesurant cent cinq pieds (105) de face à la rue Eleonore, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

Aussi, à la même heure et endroit, un lot d'effets personnels d'après l'inventaire, pour du comptant.

Conditions pour la propriété foncière—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans, et billets portant huit (8 0/0) d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par lien de vendeur et première hypothèque et les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente devant être passé pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les taxes de 1910 devant être assumées par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent (sans intérêt) devant être fait au moment de l'adjudication chez

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières,
910 rue Gravier.

18 déc—18 19 26—jan 2 9 16 18

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple et Bâtisse en Bois, Contigué,

No 3308 RUE DUMAINE.

Entre les rues N. Rendon et Avenue N. Hagan.—Succession de Joseph Loyacano.
No 81,310—Cour Civile de District—Division A.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—JEUDI, le 13 janvier 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de cour à moi adressé daté et signé du 8 décembre 1909, par l'Hon. W. E. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, actuellement pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, j'offrirai à enchère publique ladite affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans cette partie connue comme le Faubourg Trème, désignés comme les numéros onze et douze dans ledit bornage par l'avenue Hagan (autrefois Prospère) rue Pauline, rue Dumaine, Marais (autrefois Lesseps) et Ste-Anne, et mesurant comme suit, savoir: Le lot numéro onze trente pieds de large et cent pieds de profondeur; et le lot numéro douze, trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine sur cent pieds de profondeur.

Les améliorations comprenant un cottage simple couvert en ardoises, contenant 3 chambres et cuisine, et contigué une bâtisse en bois, maintenant occupée pour objet de commerce.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, en billets de l'acquéreur ou acquéreurs daté du jour de la vente, publique, payable en un et deux ans avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par hypothèque et lien de vendeur et première hypothèque sur la propriété vendue. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les taxes pour l'année 1909 et tous les frais de certificats nécessaires à un dûment et en vigueur du prix de l'adjudication, et devant recevoir le jour de jour sur lequel l'acte de vente sera finalement passé. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 chez l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de ceux des acquéreurs et passé pardevant George Montgomery, notaire.

12 déc—12 19, 6—jan 2 9 13

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Louise Salles

No 91,490- Cour Civile de District.

LUNDI, 10 Janvier, 1910,

A 11:30 A. M., sur les lieux, No 619 rue Royale,

Articles de Ménage et Meubles, etc.

Spécial—Bagues et Boucles d'Oreilles en Diamant.

Conditions—Comptant.

GEO. ST. PAUL, Encanteur,
317 rue Carondelet.

Oscar Schrieber Esq., Avocat.

31 déc—31—jan 2 9

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 88,419—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Div. B.

Nos 2376-2 rue Annonciation,
Cottage Double.
1239 rue St-Thomas, Résidence à 2 étages et Buvette.
614,616 rue Thalie, Cottage Double
1120-22 28 rue Annonciation et 623 rue Galeanne Grande Bâtisse à deux étages.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 10 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour signé du 15 décembre 1909 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1. Un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île désignée par le No 39 sur un plan de la ville et par le No 34 du plan original du faubourg Livaudais, ledit lot étant borné par les rues Soraparu, Chippewa, Première et Annonciation, ledit lot de terre est désigné par le No deux cent trois (203) comme (par un plan par H. Graniale, voyer de la ville de Lafayette, daté du 4 février 1844 et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire de la paroisse de Jefferson, ledit lot formant l'encoignure des rues Première et Annonciation et mesurant en mesure américaine trente pieds sept pouces de façe à la rue Annonciation sur une profondeur et façade à la rue Première de cent vingt pieds, trois pouces et cinq lignes et entre lignes parallèles. Ensemble avec tous les droits, voies, bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2370 et 2374 rue Annonciation. Les dites améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté deux chambres et cuisine, dans la cour se trouve hangar, citerne, etc., lequel cottage se loue $18 par mois.

2. Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île borné par les rues St-Thomas, Thalie, Annonciation et Erate, désigné par le No 10 sur un devis d'arpentage par A. de Armas, député voyer de ville, daté février 1884 annexé à un acte passé pardevant M. Voorhees, notaire, d'après lequel ledit lot mesure vingt-six pieds pieds quatre pouces cinq lignes de face à la rue St-Thomas sur une profondeur et façade de cent deux pieds à la rue Thalie, formant le coin des rues St-Thomas et Thalie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations droits, voies et privilèges et désigné par le No 1239 rue St-Thomas. Les améliorations comprenant un magasin et résidence en bois à deux étages couvert en ardoises, contenant galerie parlesses, la banquette, magasin, buvette, vestibule, neuf chambres, citerne, etc., qui est mesuré comme ci-dessus à 330 par mois.

3. Un certain lot ou portion de terre, situé, s'étendant et étant dans le premier District de cette ville dans l'île borné par les rues Tchoupitoulas, Thérèse, St Thomas et Thalie, étant cette portion faisant face à la rue Thalie, de ce lot original désigné par le No 6 sur un plan par Louis H. Pilié, voyer, daté du 15 janvier 1844, déposé en l'étude de Octave de Armas, ancien notaire, lequel lot ou portion de terre en "coin offert en vente" est désigné par la lettre B, d'après un devis de Edgar Pilié, voyer en cette ville date du 12 novembre 1909 et laquelle mesure vingt sept pieds cinq pouces de face à la rue Thalie, de la sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas de soixante quatre pieds, trois pouces et cinq lignes et à sur une ligne parallèle à la rue Thalie, et s'étendant vers la rue St Thomas dix pieds deux pouces et six lignes, delà sur une ligne parallèle à la ligne de côté et s'étendant vers la rue Thalie trois pieds sept pouces et une ligne s'étendant vers la rue St-Thomas trois pieds sept pouces et quatre lignes parallèles à la rue St-Thomas s'étendant vers la rue Thérèse trois pieds sept pouces, de là en angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue St-Thomas treize pieds sept pouces et quatre lignes, et de là sur une ligne parallèle à la rue St Thomas soixante quatre pieds trois pouces et cinq lignes au point de commencement. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations droits, voies et privilèges qui s'y trouvent et désignés par les Nos 614 et 616 rue Thalie. Les améliorations comprenant un cottage double en briques couvert en ardoises contenant de chaque côté deux chambres et cuisine, citerne, etc, maintenant loué à $8.00 par côté.

4. Un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'île borné par les rues Annonciation, Gaiennie Tchoupitoulas et Louise, maintenant rue Calliope, formant l'encoignure des rues Annonciation et Gaiennie désigné par le No 7 sur un plan de Joseph Pilié ancien voyer daté du 10 avril 1841 déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire. Ledit lot mesure soixante quatre pieds deux pouces trois lignes de face à la rue Annonciation sur cent dix sept pieds neuf pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de côté contiguë au lot No 6, cent trente trois pieds quatre pouces et cinq lignes de face et de profondeur à la rue Gaiennie et quatre vingt pieds onze pouces en largeur dans le fond, et faisant face sur une allée, cinq pieds de largeur en commun audit lot et lots Nos 3, 4, 5, 6 et 8 contigus, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, voies et privilèges là dessus désignés par les Nos 1124-22-22 rue Annonciation et 623 rue Galeanne. Les améliorations comprenant une grande bâtisse en bois à deux étages, ayant galerie au dessus du trottoir, deux étages et environ 12 chambres. Dans la cour se trouve hangar, citerne, gang and entrepôt, etc. Le total des loyers étant de $54 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un et deux ans en billet de lien de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer les taxes de 1910. Les actes de vente pardevant Jas J. Woolfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

STROUDBACK & STERN,
Encanteur.

2 jan—2 9 16 23 30—fév 6 10

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Double Attrayant Couvert en Ardoises,

Nos 3501-3503 rue LIBERTE, entre Amelia et Delachaise.

Succession de Clayton Simms.—No 91,575—Cour Civile de District—Division B.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—JEUDI, le 3 février 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, daté et signé du 31 décembre 1909, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'île désigné par le numéro municipal 557, borné par les rues Delachaise, Liberté (autrefois St André), Howard (autrefois St-George) et Amelia, ledit lot est désigné par le No 9 et par un plan par C. A. de Armas, voyer, daté en 17 août 1885, annexé à un acte passé pardevant A. Hero jr, notaire en cette ville, à la même date; d'après lequel dit plan ledit lot forme l'encoignure des rues Liberté et Delachaise et mesure trente-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Liberté, quinze pieds trois pouces en largeur sur la ligne du fond contenant vingt pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot tout et cent vingt-deux pieds quatre pouces et cinq lignes de profondeur et façade à la rue Delachaise.

Les améliorations consistant d'un cottage double couvert en ardoises, trois chambres et cuisine de chaque côté et rapportant un loyer mensuel de vingt dollars par mois pour les deux côtés.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit d'un an, à l'option de l'acquéreur. La portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec la stipulation de non aliéner et des clauses et de contumace de sécurité, huit pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, et ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au porteur du billet et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes exigibles pour l'année 1910 et de déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente au moment de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, et passé pardevant James Simeon, notaire.

2 jan—2 9 16 23 30—fév 3

Baccich & de Montluzin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTIONS. ACTIONS. ACTIONS.

SUCCESSION DE LOUIS J. MESTIER—No 91,624—COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION C.

A L'ENCAN, JEUDI, le 13 janvier 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par BACCICH & DE MONTLUZIN, M. A. Baccich Encanteur, confirmé: en ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté et signé du 23 décembre 1909, par l'Hon. E. K. Skinner, juge dans l'affaire de la succession de Louis J. Mestier, No 91,624, Cour Civile de Division, je vendrai à enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, JEUDI, le 3 février 1910, à midi, les actions et bons comme suit—

1 Certificat No 98 une action du fonds capital de la Charles W. Stampf Piano Company, de valeur au pair de vingt-cinq dollars.

2 Certificat No 471 quatre actions du fonds capital de la Carondelet Canal and Navigation Company, de valeur au pair de cent dollars chacune.

3 Certificat No 438 cinq actions du fonds capital de la Carondelet Canal and Navigation Company, de valeur au pair de cent dollars chacune.

4. Certificat No 28, une action du fonds capital de la Young Men's Gymnastic Club, de valeur au pair de cinquante dollars.

Conditions—Comptant.

M. A. BACCICH, Encanteur.

2 jan—2 9 13

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION.

COTTAGE SIMPLE No 1529 rue Arts, entre Claiborne et Derbigny.

DEUX TERRAINS rue Arts, coin Derbigny, ilet Claiborne et Poisson avec annexes, grande écurie, etc

COTTAGE DOUBLE, No 1525-27 rue Arts près Claiborne.

JEUDI, le 10 février 1910 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de William Levy

No 90,353—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. B.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 10 février 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre signé, daté et signé du 15 janvier 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, et désignés par les Nos 8, 10 et 11, ilet 741, borné par les rues Claiborne (autrefois St Anne) Derbigny (autrefois Prospère) Arts et Painters, sur un plan déposé en l'étude de R. Magner, ancien notaire en cette ville sous un plan No 24 d'après lequel lesdits lots ont comme suit: les lots 9 et 10 mesurent chacun 29' 7" de la rue Arts sur 120' 1" 4" de profondeur entre lignes parallèles, et le lot 11 formant l'encoignure des rues Derbigny et Arts, mesurant 29' 4" 7" de face à la rue Arts sur 120' de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot No 9 consistant en un jolie cottage simple contenant 4 chambres office bien tapissé parfait, galerie, hangar, sur le côté et en arrière citerne etc. loué 312 par mois et portant le numéro municipal 1524 rue Arts.

Les améliorations sur le lot 11 consistant en grande écurie contenant environ 20 stalles pouvant pour le foin, etc., convenable pour marchandise "drayman".

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné par le No 8 sur le plan ci-dessus mentionné, et mesurant d'après ledit plan 29' 7" de face à la rue Arts sur une profondeur de 120' 1" 4" entre lignes parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 3 chambres, hangar, cour, citerne, etc, et loué 6 0/0 par mois et connu par le numéro municipal 12, nos 1525 1527 rue Arts.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du montant de l'adjudication les taxes de l'année 1910 à payer pour tous certificats requis par la loi. Les actes de vente pardevant Rudolphe Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur prendra possession de la propriété le jour de la signature de l'acte de vente et devra payer cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, 806 rue Perdido.

9 jan—9 16 23 30—fév 6 7 8 9 10

W. H. Fitzpatrick.

VENTE DE SUCCESSION.

Propriété dans le Troisième District

JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos 900-902 RUE MONTEGUT.

Dans l'affaire de Henrietta Dora Smith

No 90,836—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR W. H. FITZPATRICK, ENCANTEUR, Bureau No 739 rue Union—MARDI le 18 janvier 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, daté et signé du 13 décembre 1909 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Montégut dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 284 borné par les rues Bourgogne, Nord Royal, Press et Montégut, désigné par le No 3, d'après un plan dressé par Louis J. Pilié, le 3 décembre 1895 et déposé sous l'étude de L. Garidel ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente-deux pieds de face à la rue Montégut sur cent pieds de profondeur et façade à la rue Crapemaintenant Bourgogne, ensemble avec toutes les bâtisses sur ledit terrain.

Et aussi la même propriété acquises par Joseph Smith de Mlle Héloïse Nivets d'après un acte de vente passé pardevant P. D. Chambonnet notaire de cette ville le 3 janvier 1896 et est enregistré dans le Bureau des transferts de cette Paroisse en le livre 161 folio 138.

Par jugement rendu et signé le 20 juin 1898, dans l'affaire de la succession de Joseph Smith No 80,743 du dossier de la Cour Civile de District enregistré en le Bureau des transferts, livre 170, folio 691.

Les ameliorations comprenant un cottage double en bois avec deux étages dans le fond connu comme 900-902 rue Montégut, faubourg Bourgogne, maintenant de chaque côté 6 chambres, cuisine hangar et cabinet.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pour l'année 1909 et déposer 10 pour cent chez l'encanteur au moment de l'adjudication, les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John Alonzo Woodville, notaire.

Carsten E. Torjusen & Woodville & Woodville, avocats pour l'administration.

16 déc—16 19 26—jan 2 9 16 18

AVIS DE SUCCESSION

Succession de Francis Nelson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,972—Division C.—Attendu que Carmélite Dapely, veuve de Francis Nelson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis Nelson décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—A. J. Peters, avocat.

5 jan—5 9 14

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 18 JANVIER 1910.

Succession de Philippina Pitz, veuve par premier mariage de Louis Duckert, et épouse par deuxième mariage de Vincent Schwankart.

No 90,876, Cour Civile de District, Division "A".

LE COTTAGE DOUBLE, Nos 625-27 RUE ESPAGNE, entre les rues Royale et Chartres, dans l'ilet borné par St-Roch.

LE MAGASIN ET RESIDENCE, Nos 1601 ET 1603 RUE MANDEVILLE, coin Claiborne.

LE COTTAGE SIMPLE, No 1605 RUE MANDEVILLE, entre les rues Claiborne et Derbigny.

LE COTTAGE SIMPLE, No 2317 RUE N. CLAIBORNE, entre les rues Mandeville et Espagne.

Devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, à Midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur. Par ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, daté et signé du 13 décembre 1909, et à moi adressé, j'offrirai en vente MARDI, le 18 janvier 1910 à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 149, borné par les rues Espagne, Royale, Chartres et St Roch, désigné par le No cinq sur un plan dressé par A. de Hémécourt, daté du 27 janvier 1835, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et six lignes, entre lignes parallèles.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 745, borné par les rues Mandeville, Claiborne, Derbigny et Espagne, désigné par la lettre A sur un plan ou certificat de subdivision dressé par George De Armas, voyer et ingénieur civil, le 14 octobre 1909 et d'après lequel ledit lot A formant l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne, et mesurant trente trois pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Mandeville, la même largeur dans le fond sur profondeur et façade à la rue Claiborne de cent deux pieds quatre pouces quatre lignes entre lignes parallèles et est connu par les Nos municipaux 1601-03 rue Mandeville.

3. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, désigné par la lettre B sur ledit plan ci-dessus référé ou certificat de subdivision dressé par George de Armas, voyer et ingénieur civil, sous la date du 14 octobre 1909, d'après cela ledit lot B commence à une distance de trente-trois pieds deux pouces et quatre lignes de l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne et mesurant trente pieds neuf pouces et une ligne à la rue Mandeville sur cent deux pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Claiborne et contigue au lot A ci-dessus décrit; dela trente trois pieds deux pouces et quatre lignes sur une ligne s'étendant à la rue Claiborne et dans le fond du dit lot A; de à deux pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Claiborne sur cent cinq pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Derbigny et mesurant soixante-trois pieds onze pouces et cinq lignes en largeur dans le fond, sur la ligne le divisant du dit lot B, du lot C, et est composé de la plus grande portion du lot original No 24, et une petite étendue du lot original No 25, et les améliorations là-dessus sont connues par le No municipal 1605 rue Mandeville.

4. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, désigné par la lettre C sur ledit plan ou certificat ci-dessus référé de subdivision dressé par George de Armas, voyer et ingénieur civil, sous la date du 14 octobre 1909, et d'après cela ledit lot C commence à une distance de cent cinq pieds de l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne, et mesurant dix-neuf pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue Claiborne, la même largeur dans le fond sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles et est composé de la portion du fond des lots originaux 1 et 24 et est connu par le numéro municipal 2317 rue Claiborne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur. La balance s'il y en a, en un ou deux ans de crédit garanti par des billets hypothécaires du vendeur, et toutes les clauses de sécurité portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication publique, et ledit acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent pour lier l'acte de vente, et que les actes de vente devant être passé pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur,
442 Bâtisse Audubon.

T. B. Walker, avocat.

16 déc—16 19 26—jan 2 9 16 18

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE

Occasion pour Cottages dans le Premier District.

Personnes qui cherchent des "Homes" Placeurs et Spéculateurs, Attention!

Cottage Double 2649-51 rue Gravier, près de la rue Broad.

Aussi—Cottage Simple, 3018 rue Thalie, entre les rues Claiborne et Derbigny.

JEUDI le 13 janvier 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

IN RE SUCCESSION DE AMOS HINKSON

No 88,461—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Div. D.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable W. E. Sommerville, juge de la sus-dite Cour, il sera vendu à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 585, borné par l'avenue Tulane, les rues Gravier, Broad et Dorgenois, ledit lot est désigné par le No 26, sur un plan par P. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 10 juillet 1890, et d'après lequel plan ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 122 pieds 3 pouces et 7 lignes les améliorations sont connues comme 2619-51 rue Gravier.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 453 borné par les rues Thalie, Claiborne, Metpomène et Derbigny, ledit lot est désigné par le No 11 et mesure 27 pieds 9 pouces de face à la rue Derbigny sur une profondeur et façade à la rue Thalie de 109 pieds et formant le coin des rues Thalie et Derbigny; étant la même propriété acquise par le défunt par acte passé pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 30 juin 1902.

Les améliorations sont connues comme 3018 rue Thalie.

Conditions—Comptant. Les actes de vente pardevant Alvin E. Hebert, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les taxes de 1910 devant être assumées par l'acquéreur qui doit déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

A. RANDOLPH GURLEY Encanteur.

John Dymond Jr. avocat.

12 déc—12 19 26—jan 2 9 13

Freed & Co.

Succession de John J. O'Connor.

No 81,433—Cour Civile de District, Division E, paroisse d'Orléans.

La Résidence simple en Bois à Deux Etages, No 823 Rue Delachaise.

Entre les rues Laurel et Annonciation.

A l'Encan, MERCREDI, le 2 Février 1910, à midi.

PAR FREED & CO.—A. A. FREED, Encanteur, à notre bureau, 838 rue Gravier.—En vertu de et conformément à un ordre signé du 28 décembre 1909 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Annonciation, D Delachaise, l'avenue Louisiana et la rue Laurel, mesurant 26 pieds 10 pouces de face à la rue Delachaise sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot comprenant une partie du lot de terre original désigné par le No 24 sur un plan de W. T. Thompson, voyer, daté du 27 janvier 1848 et déposé comme plan No 13 en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire. Les améliorations qui s'y trouvent étant connues par le numéro municipal 823 rue Delachaise.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1910 et de payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

H. W. Robertson, avocat.

2 jan—2 9 16 23 30—fév 2

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets sont bonnes, avec demande modérée et prix fermes.

Chevaux de selle et de voiture	100@25
Bons chevaux de trait	75@175
Chevaux communs	50@125
Mulets de ville	150@175
Extra heavy	200@225
Mulets pour habitations sucrières	150@175
Mulets de coton	85@110

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'Epiceries de Choix et de Fantaisie

VINS, LIQUEURS,

COMPTOIRS, ETAGERES, ETC., ETC.

SUCCESSION DE EDWARD DUFAU.

No 91,700—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR LOUIS C. SPEAR & CO., Louis C. Spear, Encanteur, Bureau 825 rue Union—Il sera vendu à enchère publique VENDREDI, le 21 janvier 1910, à 10:30 heures A. M., rue Dumaine coin Dupré, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. E. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé du 7 janvier 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée les objets suivants, à savoir:

Un lot d'Epiceries de Choix, Vins et Liqueurs, Comptoirs de Groceries et Buvette, Etagères, Balance, Balances, Verrerie et autres articles généralement tenus dans une épicerie de premier ordre.

Conditions—Comptant.

9 jan—9 16 21

I. B. Rennyson.

SANS LIMITE OU RESERVE—Succession de Victoria Freiot Duverney vs Mme Emilie Gaillardet et als. No 91,360—Division A.—Cour Civile de District—A l'Encan JEUDI, le 10 février 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à Midi.

COTTAGE DOUBLE, 631-633 RUE DRYADES ENTRE LES RUES GIROD ET LAFAYETTE, ILET REMPART. Comprenant 5 chambres de chaque côté, sur un lot de 30 pieds de face à la rue Dryades sur 90 pieds ou plus, s'il y a, de profondeur.

Conformément à un ordre adressé à moi par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, C. C. de D. Paroisse d'Orléans daté et signé du 3 janvier 1910, je procéderai de vendre à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Philippa (maintenant Dryades) Girod, Hevia (maintenant Lafayette) et Circus (maintenant Rempart) mesurant 30 pieds de face à la rue Philippa (maintenant Dryades) sur 90 pieds ou plus s'il y a, de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour les années 1909 et 1910 au dessus et en plus du montant de son enchère et de payer pour tous les certificats requis; l'acte de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.

9 jan—9 16 23 30—fév 6 10

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme L. J. SCHNEIDER.

No 91,550—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet

MARDI, 11 JANVIER 1910

à midi à la Bourse des Propriétés Immobilières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, daté du 10 décembre 1909 dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Washington, Kemper, Dryades et Suprême, désignée comme carré No 275, ladite terre est désignée par le No Quatre et part de Cinq et mesure vingt sept pieds six pouces plus ou moins de face à la rue Washington, sur cent vingt neuf pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, le tout d'après un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, et annexé à un acte passé pardevant James Fabry, ancien notaire en cette ville, le 31 juillet 1871; les bâtisses sur ladite terre portant le vieux No 307 de la rue Washington.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en font partie, situé dans les carré et district décrits en premier lieu, désigné comme partie du